



ESVL HOCKEY SUR GAZON

CHARTRE DU HOCKEYEUR

Article 1 :

J'arriverai à l'heure aux entraînements ainsi qu'aux matchs

Article 2 :

Je préviendrai, plusieurs jours à l'avance, mon entraîneur de mon absence aux entraînements ou aux matchs

Article 3 :

Je ne discuterai pas les choix et décisions de l'entraîneur et demanderai à mes parents de ne pas le faire

Article 4 :

Je n'oublierai pas mon matériel à la maison ou au départ du terrain. Pour les matchs, je porterai la tenue officielle du Club. A la fin de l'entraînement, je rangerai le matériel du Club.

Article 5 :

Je respecterai mes équipiers et mes adversaires.

Je ne prononcerai aucun mot et ne ferai aucun geste grossier ou agressif envers quiconque.

Article 6 :

Je ne discuterai jamais les décisions de l'Arbitre, et demanderai à mes parents de ne pas le faire

Article 7 :

Mon attitude irréprochable sur et en dehors des terrains me permettra de gagner le respect de mon entourage. Le fair-play fait partie de la pratique du hockey sur gazon et je tiens à y contribuer.

Article 8 :

L'intégration de tous les nouveaux joueurs est importante pour notre Club. Le bizutage et toute forme de discrimination sont donc interdites.

Tous les valeurs énoncées ci-dessus, sont importantes pour mon Club, et je m'engage donc à les respecter tout au long de la saison.

Signature du joueur: